

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 juillet 2023

### **Arrachage sanitaire de la vigne : 1 000 dossiers déposés à la clôture de la plate-forme de pré-candidature**

Annoncé en mars 2023, le plan d'arrachage sanitaire dans le vignoble de Bordeaux a été officiellement lancé le 5 juin dernier avec l'ouverture d'une plateforme de pré-candidature en ligne jusqu'au 17 juillet inclus.

Cette première phase visait à mesurer et identifier les besoins des exploitations en difficulté : diversification de production agricole, reconversion agricole ou cessation totale d'activité.

Face à la crise économique profonde, beaucoup d'exploitants du vignoble de Bordeaux, aux profils multiples, se trouvent plongés dans des situations très difficiles et dans l'incapacité, matérielle et financière, de poursuivre l'entretien de leur vignoble. C'est dans ce contexte que l'État, la filière des vins de Bordeaux et la Région Nouvelle-Aquitaine se sont mobilisés pour mettre en œuvre un plan d'intérêt collectif d'arrachage sanitaire des vignes afin de préserver le vignoble d'une crise sanitaire majeure et favoriser sa restructuration.

Ce dispositif tripartite (État, CIVB et Région Nouvelle-Aquitaine) vise à arracher jusqu'à 9 500 hectares aidés quel que soit le cas de figure, à hauteur de 6000 € par hectare.

Au lendemain de la phase de préinscription, **1 000 dossiers ont été déposés, représentant l'équivalent de près de 9 300 hectares**, conformément aux prévisions initiales et aux moyens mobilisés. 300 viticulteurs se sont inscrits dans ce plan afin de cesser totalement leur activité, viticole comme agricole.

Ces premiers chiffres démontrent à la fois l'ampleur des difficultés pour un grand nombre d'exploitants, et la nécessité d'agir au plus vite pour leur venir en aide. **Les demandes d'aides devront être confirmées définitivement entre mi-septembre et mi-octobre**, auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, sur une plateforme en ligne.

Pour rappel, pour compenser les pertes des exploitations liées à l'arrachage sanitaire, le plan repose sur une **enveloppe globale de 57 millions d'euros** soit :

- 38 millions d'euros, dont 30 millions déjà confirmés, financés par l'État ;
- 19 millions d'euros financés par l'interprofession (CIVB).

En parallèle, la Région Nouvelle Aquitaine contribue au dispositif, avec une enveloppe de 10 millions d'euros consacrés à la reconversion agricole des terres après arrachage (financement d'une quote-part des investissements de diversification du viticulteur). Les fonds FEADER seront utilisés à cet effet.

Des aides au boisement peuvent également être proposées aux propriétaires qui souhaitent boiser leurs parcelles arrachées (via le Label Bas Carbone notamment)

**RAPPEL DU CALENDRIER DU PLAN D'ARRACHAGE SANITAIRE 2023 - 2024**

- **5 juin au 17 juillet 2023** : Appel à pré-candidature via un formulaire en ligne sur le site de la Préfecture
- **Mi septembre 2023** : dépôt final de la demande d'arrachage.
- **Automne** : arrachage des vignes éligibles
- **Fin 2023** : demandes de paiement et premiers versements.
- **Fin mars 2024** : Clôture des demandes au titre de la campagne 2023